

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUILLET 2020

Le vingt-neuf du mois de juillet de l'an deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Margencel, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick BONDAZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, M. Thierry MARTIN-COCHER, Mme Corinne THUILLIER, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, Mme Anita DESUZINGE, M. Marc POTEZ, Mme Amélie VIOLLET, Mme Kathy CHATELAIN, Mme Alexandra DURAND, Mme Valérie BARDET, M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI.

Etaient absentes excusées :

Mme Corinne PLASSAT a donné pouvoir à M. Thierry MARTIN-COCHER,
Mme Valérie GAILLARD a donné pouvoir à Mme Kathy CHATELAIN,

Secrétaire de séance : Mme Anita DESUZINGE

Date de la convocation : le 23 juillet 2020

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2020 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. CONSEIL MUNICIPAL :

1. DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la dématérialisation de l'envoi des convocations pour les réunions du Conseil Municipal.

L'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'envoi des convocations aux membres du Conseil Municipal de façon dématérialisée, c'est-à-dire par message électronique.

La mise en œuvre de cette dématérialisation s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Une telle procédure demande d'assurer la traçabilité réglementaire de la convocation et des pièces annexes ;
- Les membres du Conseil Municipal ont le choix d'opter à tout moment pour la dématérialisation. Ils peuvent ensuite renoncer à cette possibilité à tout moment ;
- Il appartient aux membres du Conseil Municipal ayant choisi la dématérialisation de communiquer leur adresse électronique sur laquelle ils souhaitent réceptionner les documents et de s'assurer que cette adresse peut être utilisée pour ce faire (attention aux adresses « professionnelles » réservées aux usages des entreprises).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le lancement de la procédure de dématérialisation de l'envoi des convocations pour les réunions du Conseil Municipal (dans le cadre d'une plateforme dématérialisée).

2. DESIGNATION D'UN(E) ELU(E) REFERENT(E) « SECURITE ROUTIERE » :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Départementale des Territoires reçu à la Mairie, concernant l'importance de la prise en compte, dans le cadre des missions du Maire, de la sécurité routière, axe prioritaire des politiques publiques menées depuis 2012.

Afin de prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner, au sein du Conseil Municipal, un(e) élu(e) référent(e) sécurité routière.

De par sa posture transversale au sein du Conseil Municipal, l'élu(e) référent(e) « sécurité routière » :

- Constitue le(a) correspondant(e) privilégié(e) des services de l'Etat et des acteurs locaux ;
- Diffuse les informations relatives à la sécurité routière ;
- Contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (PLU, ZAC, Renouvellement urbain, ...) ;
- Pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune ;
- Participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Mme Valérie BARDET se propose pour être nommée élue référente « sécurité routière » pour la Commune de Margencel.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, décide de nommer Mme Valérie BARDET élue référente « sécurité routière » pour la Commune de Margencel.

III. FINANCES

1. BUDGET DES CAVEAUX - VOTE DU BUDGET 2020 :

M. le Maire rappelle la délibération du 27 février 2020 concernant le budget des caveaux, étant donné que les opérations relatives aux stocks du budget caveaux n'ont pas été réalisées sur l'année 2019, et vu les travaux réalisés en 2019, il y avait lieu d'autoriser le comptable à réintégrer le déficit de fonctionnement reporté au compte de stock, soit crédit compte 119 pour 16 370,15 € et au débit 3555. Ainsi, le déficit d'investissement reporté se monte à 27 870 €.

Les écritures ayant été réalisées par le comptable, le conseil municipal peut à présent voter le budget des caveaux pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, pour donner suite à la proposition de la commission finances, approuve, à l'unanimité, le budget tel que présenté ci-dessous.

Dépenses et Recettes de Fonctionnement arrêtées à la somme de :	27 870.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement arrêtées à la somme de :	27 870.00 €

2. ABCJ : CONVENTION ANIMATION DE LA PAUSE MERIDIENNE :

M. le Maire propose de reconduire le programme d'animation auprès des enfants de l'école élémentaire, lors de la pause méridienne, en période scolaire, afin d'assurer une continuité éducative entre les différents accueils collectifs de mineurs ouverts sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte de renouveler le programme d'animation, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 5 juillet 2021 inclus,**

- décide de confier cette mission à l'Association Bas Chablais & Jeunes qui gère les différents accueils collectifs de mineurs de la Commune et qui dispose des compétences et de la technicité nécessaires,
- autorise M. le Maire à signer la convention de prestation de services correspondante.

3. CANTINE SCOLAIRE :

1 . MARCHE DE LA CANTINE SCOLAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHE 2020-2023 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de mise en concurrence pour la confection des repas de la cantine scolaire avait été lancée au mois de juin dernier. Il informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis, deux dossiers ont été reçus (Le Foyer culturel de Sciez et l'APEI de Thonon-les-Bains). La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie mardi 28 juillet 2020 pour étudier les dossiers.

Plusieurs critères ont été abordés :

- Pour les commandes des repas : le Foyer Culturel de Sciez propose que ces dernières soient prises le matin même ce qui est beaucoup apprécié des parents, l'APEI quant à elle souhaite que les commandes soient faites une semaine en avance.
- Proximité des produits : Le Foyer Culturel de Sciez se fournit généralement dans le Chablais ou en Haute-Savoie (Sciez, Anthy, Thonon-les-Bains, Sallanches, Annecy). Pour l'APEI les produits proviennent de Haute-Savoie et de Savoie (Findrol, Quincy, Bonneville, Cruseilles, Chambéry,...)
- Tarifs pour 4 composantes (sans fromage) : Le Foyer Culturel de Sciez propose la tarif du repas à 4.18€ et un tarif forfaitaire par jour pour le transport de 9.45€. L'APEI ne propose qu'un tarif pour 5 composantes (fromage inclus) de 3.95€.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir le Foyer Culturel de Sciez pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour le groupe scolaire de Margencel, pour les 3 années scolaires à venir,
- de retenir le menu à 4 composantes (entrée, viande ou poisson, garniture, dessert),
- d'autoriser M. le Maire, à signer les conventions à venir.

2 . TARIFS DES REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 :

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le prix du repas fourni par le Foyer Culturel de Sciez, pour l'année scolaire 2019-2020, était de 4.18 € et les frais de transport de 9.45€.

Suite au renouvellement du marché avec le Foyer Culturel de Sciez, pour l'année scolaire 2020-2021, le montant du repas facturé restera au tarif de 4.18 € et les frais de transport de 9.45 €, M. le Maire propose donc de ne pas augmenter les tarifs des repas de la Cantine scolaire pour cette année.

Le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2020/2021 de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux familles soit :

- Repas pour un enfant scolarisé :	4.95 €
- Repas pour deux enfants scolarisés :	4.55 €
- Repas pour trois enfants scolarisés :	4.15 €
- Repas Adultes :	4.95 €

4. SUBVENTION DU CCAS :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2020, il a été approuvé d'inscrire une subvention d'un montant de 9 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune,**
- **d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, article 657362.**

IV. PERSONNEL

1. CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI EN CAPa JARDINIER PAYSAGISTE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de formation en apprentissage a été demandée par un jeune de la Commune qui souhaite faire un CAPa Jardinier Paysagiste au Centre de Formation de Contamines. Ce dernier souhaite faire son apprentissage au sein de l'équipe technique.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'apprenti pour une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020. Cet apprenti pourrait aider le service technique tout en préparant le CAPa Jardinier Paysagiste. Ce dernier sera supervisé par un Maître d'apprentissage (M. MAMET Loïc), sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion 74 qui se réunira le 15 août prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver cette proposition,**
- **De créer un poste d'apprenti CAPa Jardinier Paysagiste pour une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020 au sein du personnel de Margencel,**
- **De charger M. le Maire de désigner un Maître d'apprentissage après avis du C.T. du CDG74,**
- **De charger M. le Maire d'embaucher et de signer tous documents relatifs à ce contrat d'apprentissage.**

V. AFFAIRES GENERALES :

1. DEMANDE DE LOCATION SALLE DES FETES – ASSOCIATION « LES GRAINES DU MIEUX-ÊTRE » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association « Les Graines du Mieux-Être » pour louer la salle des fêtes le samedi 07 novembre 2020 pour faire découvrir les pratiques non conventionnelles au grand public. La salle des Fêtes étant réservée en priorité aux associations communales et aux personnes résidentes sur la Commune de Margencel, le Conseil Municipal doit donner son accord concernant la location pour les associations extérieures.

Mme Alexandra DURAND rappelle que cette association est un groupement local de praticiens et propose de faire payer la location de la salle des Fêtes à cette association. M. le Maire rappelle que le coût de la location est de 850.00€ pour les associations extérieures.

Mme Anita DESUZINGE estime que les associations communales doivent rester prioritaires pour la location (approbation de tout le conseil municipal). De plus en période de Covid doit on autoriser la location ? Il faut voir comment la situation sanitaire évolue. M. le Maire précise que la responsabilité incombe à l'organisateur louant la salle et que pour le moment aucune association ne l'a réservé à cette date.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 16 votes pour et 3 abstentions (Mme Dominique JORDAN, M. Bertrand JACQUET et Mme Anita DESUZINGE), décide :

- **de louer la Salle des Fêtes, le samedi 07 novembre 2020 à l'association « Les graines du Mieux-Etre » pour un montant de 850.00€ (tarif en vigueur pour les associations hors commune),**
- **de préciser à l'association qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en Haute Savoie, et des recommandations de la Préfecture, le Maire se réserve le droit d'annuler la location de la Salle des Fêtes pour cet évènement.**

VI. QUESTIONS DIVERSES :

COVID-19 :

M. Le Maire fait part de la note d'information de l'Agence Régionale de Santé concernant la crise sanitaire actuelle reçue en Mairie cette semaine. En Haute-Savoie le virus se développe plus rapidement. Des fiches sont fournies en complément de cette note afin de prendre en compte les mesures sanitaires nécessaires à l'ouverture des différents lieux publics (bâtiments communaux, salles des fêtes, regroupement de personnes en extérieur et sur la voie publique).

FORMATION DES AGENTS :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux formations vont être prévues pour tous les agents communaux. Une formation de 2 heures sur le maniement des extincteurs et une autre formation de secourisme (PSC1 et SST) d'une journée.

HORAIRES DE LA MAIRIE :

M. le Maire propose de laisser les horaires actuels de la Mairie jusqu'au 31 août 2020. Soit l'ouverture au public les mardis et les vendredis de 14h00 à 17h00 et l'accueil téléphonique tous les jours de 14h00 à 17h00.

CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire propose de faire un tour de table pour savoir quel jour est le plus pratique pour organiser les Conseils Municipaux. Après 10 voix pour le jeudi, 8 voix pour le vendredi et 1 voix pour le mercredi, les conseils municipaux se tiendront donc en alternance le jeudi ou le vendredi cela jusqu'à la fin de l'année.

THONON AGGLOMERATION :

M. le Maire informe que le nouveau président de Thonon Agglomération et les 14 Vice-Présidents ont été élus le mercredi 15 juillet 2020 lors du Conseil Communautaire. M. Christophe ARMINJON, Maire de Thonon-les-Bains a été élu président de Thonon Agglomération.

SISAM :

M. le Maire félicite Mme Kathy CHATELAIN qui a été élue Vice-Présidente en charge des finances au SISAM lors de la dernière réunion. Mme Fatima BOURGEOIS (SCIEZ) a été élue Présidente et Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (Anthy) a été élue Vice-présidente en charge de l'animation.

MARCHÉ ESTIVAL :

Mme Kathy CHATELAIN fait un point sur le premier marché estival de vendredi dernier qui a eu un grand succès avec 16 exposants présents. Elle souhaite remercier particulièrement les membres de la Commission Fêtes et Cérémonies qui ont rapidement pris en charge la gestion de ce marché. Deux

grandes affiches vont être mises dans les sucettes des abris bus (collège et mairie) et il est envisagé d'acheter une banderole qui sera placée au chef lieu. Pour les prochains marchés, le port du masque sera obligatoire pour tous les exposants et les visiteurs.

POINT TRAVAUX :

- EGLISE :

M. Marc POTEZ a participé à une réunion avec la commission « Travaux » et l'association Patrimoine et Traditions concernant les travaux de l'Eglise. L'état extérieur de l'église est inquiétant, la molasse s'effrite et les arcbutants sont endommagés. Les membres de la Commission « Travaux » vont prendre contact avec le CAUE afin d'avoir des conseils concernant les travaux à réaliser.

- MOULIN PINGET :

M. Christian DETRAZ explique que l'association Patrimoine et Traditions souhaite réinstaller la scie circulaire pour la journée du patrimoine qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2020 au Moulin PINGET. Cette journée sera l'occasion d'inaugurer la nouvelle roue. M. le Maire souhaite remercier M. Christian DETRAZ et M. Marc POTEZ pour la réparation très rapide des cerclages de la roue qui étaient cassés.

- SYANE :

M. Didier RENAUD informe le Conseil Municipal que les travaux entrepris route de Bisselings par le SYANE concernent le branchement des panneaux photovoltaïques de l'extension du Groupe Scolaire sur le réseau électrique. La route sera fermée jusqu'à vendredi 31 juillet inclus.

VOIRIE :

Mme Anita DESUZINGE demande s'il serait possible de couper les plantations vers le rond point du collège au niveau des passages piétons et éventuellement de modifier les plantations afin que leurs croissances ne gênent plus la visibilité. M. Franck BOUCHET l'informe que les plantations ont été coupées il y a deux semaines.

Mme Alexandra DURAND demande s'il est possible de faire quelque chose concernant les voitures qui se garent sur le trottoir au niveau de la route du Pont des Ruppes car les enfants doivent passer sur la route pour accéder à l'arrêt de bus. M. le Maire ira constater le problème pour voir ce qu'il peut être fait.

M. Maxime MUDRY souhaite savoir s'il est possible de mettre des bornes sur le trottoir en face de la chicane de Bisselings car les voitures se déportent sur le trottoir ce qui est très dangereux quand les enfants rentrent de l'école. M. le Maire propose à M. Didier RENAUD et à M. Franck BOUCHET d'aller voir sur place avec M. Maxime MUDRY si l'installation de bornes supplémentaires peut être envisagée.

PLAGE DU REDON :

M. Christian DETRAZ présente aux membres du Conseil Municipal la maquette du projet de rénovation de la plage du Redon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La Secrétaire de Séance,
Mme Anita DESUZINGE



Le Maire,
M. Patrick BONDAZ

